



Compte rendu du Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles du 20 septembre 2018

Etaient présents : Annick OLIVIER, Danièle SEIGNOT, Adeline LAMBERBOURG, Philippe MOINE, Etienne TRAISNEL, Dorothee COLLET, Marie-José RAYMOND-ROSSI, Sylvie LACOUR, Sabrina ARMAND, Farida SEDDIK, Yon CHAU, Kais IDRIS, Cécile MANAL, Maeva DESTOMBES, Martine BAYOUT, Josée HERRMANN, Benjamin RATAUD, Christian CAHN.

Etaient excusés ou absents : Jérôme COUMET, Francis COMBROUZE, Yves CONTASSOT, Laure ESQUIEU, Elisabeth STIBBE, Déborah HERCO, Carole LE BIHAN, Marie-Sabine MAGI, Thi Thanh Thao BUI, Lise PELLERIN, Anne-Christine LANG, Buon TAN, Sylvie VENAIL, Serge JAVERLHAC, Jean-Michel LE BAIL, Laurence GUILLO, Mireille LAGARD-VIAU, Marie-Louise SOULA.

Ouverture de la séance à 18h35 par Annick OLIVIER, Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles.

- 1) **Installation du nouveau comité de gestion suite aux élections du 2^e collège ;**
- 2) **Approbation du procès-verbal du Comité de Gestion du 31 mai 2018 ;**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3) **Délibérations :**

Délibération 2018-19 fixant le nombre de classes de découverte en 2019 ;

Cette délibération fixe à 12 le nombre de classes de découverte financés par la caisse des écoles.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération 2018-20 autorisant le maire à signer la convention relative au versement de la subvention de restauration scolaire ;

JPR rappelle que le financement des caisses des écoles a été profondément réformé lors du Conseil de Paris de décembre 2011. La délibération 2014 a défini les modalités d'attribution des subventions allouées aux CDE au titre de la restauration scolaire pour la période 2015-2017. La nouvelle subvention de restauration est calculée en fonction du PRR (prix de revient réel) de chaque caisse et prend en compte l'intégralité des coûts d'exploitation liés à la restauration. Concernant notre CDE, le prix de revient réel est arrêté à 6,43€. Cette subvention sera d'un montant de 7 293 724 € en 2017.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2018-21 autorisant le président de la caisse des écoles à signer la convention pour la subvention de la mise en œuvre des séjours de vacances et des projets socio-éducatifs :

La CDE propose des séjours de vacances d'été à destination des enfants. Ils permettent aux jeunes de 4 à 16 ans de partir à la mer, à la montagne, à l'étranger et de pratiquer des activités sportives, éducatives et thématiques.

Tous les voyages se font en train et les centres sont agréés par la Jeunesse et Sports.

Il est aussi intégré à cette convention une subvention relative aux livres offert en GS et CM2.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2018-22 autorisant la signature d'une convention avec « l'Abri Temporaire » :

Cette convention a pour objet la tarification des repas consommés au sein des restaurants scolaires par les enfants hébergés à l'Abri Temporaire. L'Abri temporaire d'Enfants situé 35 avenue de Choisy est une structure qui accueille des jeunes enfants de 3 à 8 ans. Ces enfants lui sont confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Il est proposé que ces enfants scolarisés dans des écoles du 13^e se voient appliquer le tarif 2.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2018-23 autorisant la signature d'une convention avec le collège G. Sand :

Cette convention a pour objet l'organisation et la gestion du service de restauration scolaire du collège George Sand. La Caisse des Ecoles assure la prestation complète du service de restauration.

Depuis septembre 2013, le conseil d'administration du collège a adopté une inscription à la demi-pension uniquement pour 4 jours.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2018-24 autorisant la signature d'une convention avec le lycée G. Bachelard :

La présente convention a pour objet l'organisation et la gestion du service de restauration dans le respect de la réglementation en vigueur. La Caisse des Ecoles assure la prestation complète du service de restauration. Une centaine de lycéens déjeunent chaque jour à la cantine.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2018-25 autorisant le maire à signer une convention avec loisirs Pluriel :

La présente convention a pour objet l'organisation du service de restauration pour les enfants et les adultes accueillis par le centre loisirs Pluriel à l'école Louise Bourgeois. Ces repas sont livrés pendant les vacances scolaires et seuls des goûters sont fournis pendant les vacances scolaires.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2018-26 fixant la composition de la CAO

JPR rappelle que la CAO est obligatoirement réunie des lors que la procédure atteint les seuils de procédure européens, elle a un rôle décisionnaire. Elle intervient pour attribuer les marchés.

La CAO est composée de représentants du comité de gestion qui ont voix délibérative et de suppléants.

Le représentant chargé de la concurrence et le comptable public peuvent participer, avec voix consultatives, aux délibérations.

La commission d'appel d'offres est composée des titulaires suivants : A. Olivier, Yon Chau, Farida Seddik, B. Rataud, Daniele Seignot et de Laurence Guillo. Les suppléants sont : Mireille Lagard-Viau, M. Destombes, C. Manal, A. Lamberbourg, M. Bayout et Thao Bui.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération portant création d'un poste de catégorie B

JPR propose la création d'un poste du niveau du corps de secrétaire administratif afin d'assurer les commandes alimentaires pour les 12 500 repas quotidiens.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2018-28 autorisant la signature d'une convention avec l'école Estienne ;

Cette convention a pour objet d'autoriser le Président de la CDE à signer une convention avec l'école Estienne. Elle définit l'organisation et la gestion du service de la restauration scolaire. La CDE assure la prestation complète du service de la restauration scolaire, assure la production et le service des repas, ainsi que la maintenance et l'entretien des matériels et locaux.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

Clôture de la séance à 20h45.